



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 09 DÉCEMBRE 2015

DÉLIBÉRATION N° 2015-110

CONVENTIONS ET AVENANTS

18 - Pose d'un collecteur intercommunal d'eaux pluviales à l'intersection de la rue Ravier et de la rue Chevalier jusqu'au raccordement chez les particuliers sur la commune d'ÉCOUEN (Opération n° 363B) - Avenant n° 2 au lot 1 : Canalisations et Génie civil

Date de la convocation : le 03 décembre 2015,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Monsieur Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : M. David DUPUTEL

Présents : 40

M. Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), M. Claude ROUYER (Commune d'Attainville), MM. Gilles MENAT et Richard GRIGNASCHI (Commune de Baillet-en-France), M. Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), M. Gilles BELLOIN et Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), MM. Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'Écouen), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), M. Youcef CHELGHAF (Commune de Garges-lès-Gonesse), M. Gérard GRÉGOIRE et Mme Yolande GARRET (Commune de Gonesse), Mme Anita MANDIGOU et M. Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), M. Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN (Commune de Montsoul), Mme Michèle BACHY et M. Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), MM. Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), MM. Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), M. Gérard SAINTE-BEUVE et Mme Laure QUÉRÉ (Commune de Le Thillay), M. Alain GOLETTA (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 5

M. Luc VILLERMIN, Délégué titulaire de la commune de Fontenay-en-Parisis, donne pouvoir à M. Gérard SAINTE-BEUVE, Délégué titulaire de la commune de Le Thillay,
M. Cédric MORVAN, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à M. Henri GUY, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France,
M. Jean-Pierre LARIDAN, Délégué Titulaire de la commune de Montsoul, donne pouvoir à Mme Geneviève RAISIN, Déléguée Titulaire de la commune de Montsoul,
M. Bernard BESANÇON, Délégué Titulaire de la commune de Puiseux-en-France, donne pouvoir à M. Didier GUEVEL, Délégué Titulaire de la commune de Le Plessis-Gassot,
M. Lionel LECUYER, Délégué Titulaire de la commune de Vémars, donne pouvoir à M. Alain GOLETTA, Délégué Titulaire de la commune de Vémars.

Présents sans droit de vote : 2

CONVENTIONS ET AVENANTS

18 - Pose d'un collecteur intercommunal d'eaux pluviales à l'intersection de la rue Ravier et de la rue Chevalier jusqu'au raccordement chez les particuliers sur la commune d'ÉCOUEN (Opération n° 363B) - Avenant n° 2 au lot 1 : Canalisations et Génie civil

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le marché public de travaux concerne la pose d'un collecteur intercommunal d'eaux pluviales à l'intersection de la rue Ravier et de la rue Chevalier jusqu'au raccordement chez les particuliers sur la commune d'ÉCOUEN. Le lot 1 : canalisations et génie civil a été attribué à la société EGA le 13 octobre 2014, pour un montant de 659 987,90 € HT.

Les aléas techniques ont augmenté les délais de réalisation des travaux prévus initialement au marché. L'avenant n° 1 a consisté à financer le dévoiement d'une canalisation d'eau potable.

De ce fait, les riverains, qui n'ont pu profiter pleinement de la jouissance de leurs jardins cet été, ont eu des exigences quant à la requalification et la remise en état de leurs terrains. Des linéaires de murs maçonnés supplémentaires et des réaménagements de jardins ont été réalisés. De plus, le SIAH a lancé une démarche de signature d'un protocole d'accord avec un riverain, afin de trouver un arrangement à l'amiable.

L'avenant n° 1, d'un montant de 45 553,82 € HT, constituait une augmentation de 6,90 % du marché initial. L'avenant n° 2, d'un montant de 33 979,23 € HT, constitue une augmentation de 5,15 % du marché initial. Le montant total du marché initial est donc porté à 739 520,95 € HT soit une augmentation de 12,05 % du marché initial.

La commission d'appel d'offres, réunie le 30 novembre 2015, a donné un accord à la passation de cet avenant.

Les crédits sont prévus au budget eaux pluviales 2015, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Mme Marie-Claude CALAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché public pour la pose d'un collecteur intercommunal d'eaux pluviales à l'intersection de la rue Ravier et de la rue Chevalier jusqu'au raccordement chez les particuliers sur la commune d'Écouen, lot 1 : canalisations et génie civil (opération n° 363B),

Vu l'accord de la Commission d'Appel d'Offres du 30 novembre 2015,

Vu l'avenant n° 2 pour un montant de 33 979,23 € HT,

Considérant la nécessité de réaliser des réaménagements des jardins des riverains et des linéaires de murs façonnés supplémentaires,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1 - Approuve l'avenant n° 2 relatif au marché public de travaux de pose d'un collecteur intercommunal d'eaux pluviales à l'intersection de la rue Ravier et de la rue Chevalier jusqu'au raccordement chez les particuliers sur la commune d'Écouen, lot 1 : canalisations et génie civil (opération n° 363B) pour un montant de 33 979,23 € HT, soit une augmentation de 5,15 % du montant du marché initial. Les avenants 1 et 2 représentent une augmentation de 12,05 % du marché initial, soit un montant total de 739 520,95 € HT,

CONVENTIONS ET AVENANTS

18 - Pose d'un collecteur intercommunal d'eaux pluviales à l'intersection de la rue Ravier et de la rue Chevalier jusqu'au raccordement chez les particuliers sur la commune d'ÉCOUEN (Opération n° 363B) - Avenant n° 2 au lot 1 : Canalisations et Génie civil

2 - Prend acte que les crédits sont prévus au budget eaux pluviales 2015, chapitre 23, article 2315,

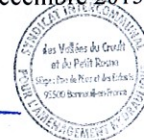
3 - Et autorise le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant n° 2.

Bonneuil-en-France, le 17 décembre 2015

Guy MESSAGER,



Président du Syndicat,
Maire honoraire de Louvres.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 décembre 2015.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

